



RCS : SEDAN

Code greffe : 0802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SEDAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00016

Numéro SIREN : 809 033 939

Nom ou dénomination : A.C.D.L.

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2017 sous le numéro de dépôt 760

Dépôt n° 460
18 AVR. 2017



COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

SASU A.C.D.L.

Rue de la Céramique

08500 REVIN

A.C.D.L.

société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : Rue de la Céramique - REVIN (Ardennes)
809033939 RCS SEDAN

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)		31/12/2016	31/12/2015
<u>1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>			
a) Capital social		30 000	30 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes		300	300
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes		0	0
d) Nombre maximal d'actions futures à créer		0	0
Par conversion d'obligations		0	0
Par exercice de droits de souscription		0	0
<u>2 - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE</u>			
a) Chiffre d'affaires hors taxes		374 244	139 659
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		22 753	-9 587
c) Impôt sur les bénéfices		0	0
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice		0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		16 777	-13 887
f) Résultat distribué		0	0
<u>3 - RESULTAT PAR ACTION</u>			
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions		75.84	-31.96
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions		55.92	-46.29
c) Dividende attribué à chaque action		0.00	0.00
<u>4 - PERSONNEL</u>			
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		4	3
b) Montant de la masse salariale de l'exercice		52 857	34 377
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)		10 672	6 084

Pour copie certifiée
conforme

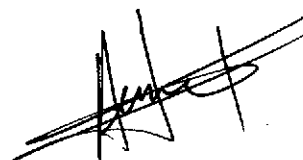


COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

LIASSE FISCALE

Pour copie certifiée
conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, located below the text 'Pour copie certifiée conforme'.

Désignation de l'entreprise <u>SASU A.C.D.L.</u>				Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise <u>Rue de la Céramique 08500 REVIN</u>							
Numéro SIRET* <u>8 0 9 0 3 3 9 3 9 0 0 0 1 2</u>							
Durée de l'exercice en nombre de mois* <u>12</u>				Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
				Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>			
ACTIF							
				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014	4 591	016	3 351	1 239
	Immobilisations corporelles*		028	27 291	030	6 923	20 367
	Immobilisations financières* (1)		040	2 550	042		2 550
	Total I (5)		044	34 433	048	10 275	24 157
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	31 954	052		31 954
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	77 817	070		77 817
		Autres* (3)	072	4 807	074		4 807
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	5 419	086		5 419
	Charges constatées d'avance *		092	13 083	094		13 083
	Total II		096	133 082	098		133 082
	Total général (I + II)		110	167 515	112	10 275	157 239
PASSIF							
Exercice N NET 1							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			30 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131				
	Report à nouveau		134			(13 886)	
	Résultat de l'exercice		136			16 777	
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142			32 890	
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			65 611	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			27 084	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	3 065		27 237	
	Produits constatés d'avance		174			4 415	
Total III		176			124 349		
Total général (I + II + III)		180			157 239		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	58 211	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	2 856	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SASU A.C.D.L.Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2016**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	biens	215	5 548	214	5 548
		services*	217		218	368 695
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues				226	10 700
	Autres produits				230	334
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 385 278
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	161 112
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	4 556
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 69 985 – mobilier : – immobilier :)				242	132 306
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	339		244	975
	Rémunérations du personnel*				250	52 857
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10 672
	Dotations aux amortissements*				254	5 976
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				
	Total des charges d'exploitation (II)					264 368 457

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)	280	1
	Produits exceptionnels	(IV)	290	
	Charges financières	(V)	294	29
	Charges exceptionnelles	(VI)	300	17
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)	306	

2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	16 777	314	
----------------------------	--	-----	--------	-----	--

Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248 17
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime

Deductions	Entreprises nouvelles (44. series)	986	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. tenecies)	127	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. series A)	989	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
	Divers* dont ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	
			Deduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	358		350 2 987

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

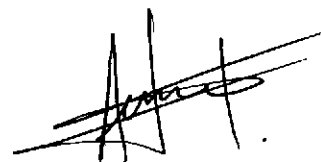
Déficits	Bénéfice col. 1		352	13 807	354	
	Déficit col. 2		356			
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					
Déficits antérieurs reportables : *		15 376	dont imputés sur le résultat :		360	13 807
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372	

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2016 au 31/12/2016

ANNEXE

Pour copie certifiée
conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical and diagonal strokes, positioned below the text 'Pour copie certifiée conforme'.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU A.C.D.L.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 157 240 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 16 777 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/02/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 2 629 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	4 235	356		4 591
Immobilisations corporelles	24 792	2 500		27 292
Immobilisations financières	2 550			2 550
Total	31 577	2 856		34 433
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	1 967	1 385		3 352
Immobilisations corporelles	2 333	4 591		6 924
Immobilisations financières				
Total	4 299	5 976		10 276
ACTIF NET				24 157

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	356	2 500		2 856
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	356	2 500		2 856
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

Etat - produits à recevoir	2 629
Total	2 629

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 000,00 euros décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Charges à payer

Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	2
Dettes provis. pr congés à payer	2 248
Charges sociales s/congés à payer	360
Taxe d'apprentissage CAP	352
Formation continue CAP	341
Total	3 304

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Locations mobilières	1 389
Crédit Bail	8 322
Locations immobilières	867
Publicités	2 506
Total	13 084

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

A.C.D.L.

Société Par Actions Simplifiée au capital de 30 000 €

Siège social : Rue de la Céramique

08500 REVIN

809 033 939 RCS SEDAN

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 15 MARS 2017

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016, s'élevant à 16 777.15 €, de la manière suivante :

- | | |
|---|-------------|
| - Une somme de | 13 886.77 € |
| à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant | |
| - Une somme de | 2 890.38 € |
| au compte de "réserve légale". | |

Aucune distribution ne sera faite au titre de cet exercice.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, depuis la constitution de la société.

Pour copie certifiée
conforme

